



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Monsieur Gilles Baum
Président de la Commission spéciale
"Tripartite"

Luxembourg, le 2 mai 2022

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique du 28 avril 2022, la Chambre des Députés avait décidé de renvoyer devant votre commission la motion de Madame Martine Hansen relative à l'introduction d'une prime pour les apprentis sous le « régime concomitant ».

Par inadvertance, la lettre de renvoi avait été initialement faite à la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour redresser cette erreur, je vous fais parvenir la motion en question.

Je tiens également à vous rappeler que conformément à l'article 86 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés